



Dixième assemblée plénière de l'AFE : Un tour d'horizon des problématiques des Français à l'étranger

En ce dimanche 1^{er} mars, le climat est effervescent au café du centre de réunion : les membres du groupe Français du Monde-ADFE à l'AFE s'appêtent à se réunir pour la journée, pour préparer au mieux la semaine d'assemblée plénière qui les attend. L'ambiance est aux retrouvailles pour ces conseillers établis aux quatre coins du monde, qui échangent nouvelles du terrain et bruits de couloir dans une atmosphère amicale. Quelques minutes plus tard, ils seront tous sagement alignés en salle de réunion, prêts à passer la journée à aborder les grandes thématiques qui feront l'actualité de la plénière, dans les six jours à venir. Monique Morales, la présidente du groupe, leur rappelle : « Etre présent à la plénière et participer aux réunions de groupe préparatoires fait partie de vos devoirs d'élus. » Le travail peut commencer... après la journée préparatoire du groupe, les membres de l'AFE se réuniront pendant trois jours en commission thématique, puis pendant deux jours et demi en session plénière avant d'assister, pour ceux qui le souhaitent, à la réunion du Conseil d'administration de Français du Monde-ADFE le samedi après-midi. Une semaine intense ! Le point sur les échanges, commission par commission.

Commission des affaires sociales

Parmi les faits saillants, les élus FdM-ADFE ont pu souligner la situation grave que connaît le fonds d'action sociale du ministère des affaires étrangères : **le budget de 17 millions d'euros annuels stagne en 2009 et diminuera de 20 %** sur 2010 et 2011. Le sentiment d'injustice est fort : pourquoi diminuer le montant de l'aide sociale pour les Français de l'étranger, alors que ce n'est pas le cas des Français de l'hexagone ? La question de la prise en charge d'une partie des cotisations à la caisse des Français de l'étranger (CFE) pour les plus démunis a également été évoquée. Actuellement, l'Etat prend en charge 33 % de la cotisation de cette « troisième catégorie aidée ». A l'initiative de FdM-ADFE, le Conseil d'administration de la CFE a voté pour que cette prise en charge passe à 50 %. Pour l'instant, vues les restrictions budgétaires, cette proposition a été mise de côté et il faudra défendre la conservation de la prise en charge à 33%. Par ailleurs, une rencontre avec des responsables de la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) a permis de confirmer que les Français de l'étranger revenant vivre en France ont droit à la CMU (couverture maladie universelle) à leur retour en France. Enfin, une intervention très intéressante sur la protection de la famille opérée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) a permis de prendre conscience de **l'importance de la médiation**, notamment dans les cas d'enlèvement d'enfants : il est conseillé de s'appuyer sur le ministère plutôt que sur des ONG, en raison de son poids officiel.

Commission de l'Union européenne

Beaucoup de temps a été consacré au bilan de la première rencontre des Européens établis hors de leur pays d'origine organisée en septembre 2008, et aux perspectives que cette dernière a tracées. La **Déclaration de Paris**, qui détermine des engagements et des demandes précises au niveau de la couverture sociale, des droits civils, de la représentation diplomatique, de la protection civile et d'une organisation européenne des Européens expatriés doit faire l'objet d'un suivi politique, notamment avec un relais espéré en Belgique (particulièrement pendant sa présidence de l'UE en 2010), au sein de l'agenda du Parlement européen et à travers une proposition de recommandation à l'étude au Conseil de l'Europe. Autre fait notable, les Etats membres ont approuvé pendant la

présidence française de l'UE le concept **d'assistance mutuelle européenne** en matière de protection civile (par exemple en cas de conflit ou de catastrophe dans un pays tiers). Enfin, les membres de la commission ont auditionné la directrice du CLEISS (centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale). Parmi les informations à retenir, notons qu'un dossier de demande de retraite doit être introduit dans le pays de résidence et non en France.

Commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

Les membres de l'AFE ont eu confirmation que les moyens de l'action culturelle extérieure de la France subissaient une réduction de 20% en 2009. **De nombreux instituts culturels ferment en Europe, suscitant l'incompréhension.** En ce qui concerne l'enseignement, les élus FdM-ADFE ont exprimé leurs vives inquiétudes, notamment à cause des fortes contraintes budgétaires imposées à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la **mise en place de la prise en charge** qui a entraîné la déstabilisation du système de bourses et va induire une **forte augmentation des écolages**. La mise en place de la prise en charge des frais de scolarité dans les classes de lycée est loin de faire l'unanimité à l'AFE.

Enfin, concernant l'audiovisuel, les élus ont particulièrement apprécié l'intervention de la directrice de la francophonie, de la promotion du français et des relations institutionnelles à **TV5**. Avec un budget raisonnable de 92 millions d'euros, la chaîne diffuse des programmes francophones à travers le monde, en les rendant accessibles grâce à des sous-titres en de nombreuses langues. Un grand effort de diffusion est fait sur les nouveaux médias : Internet, téléphonie mobile... A cet égard, le site de la chaîne est particulièrement riche et offre notamment des rubriques consacrées à l'apprentissage du français.

Commission des finances et des affaires économiques

La commission a présenté un vœu attirant l'attention du législateur sur les dysfonctionnements induits par **l'impossibilité de prévoir au budget de l'Etat** le montant de la prise en charge de la scolarité dans les classes de lycée, puisque la plupart des établissements scolaires privés de l'AEFE fixent librement le montant des frais de scolarité. Malheureusement, à l'initiative du groupe UFE, le vœu a été retiré du vote lors de la session plénière. Par ailleurs, la commission s'est penchée sur les programmes budgétaires du MAEE concernant les Français de l'étranger, s'interrogeant notamment sur la mise en place **d'indicateurs de performance**, comme le prévoit la loi organique sur les lois de finances. Dernier fait marquant, la commission a reçu le directeur de l'agence française de développement (AFD) : un établissement public en pleine mutation, dont les champs de travail s'élargissent et qui affiche une volonté de grande réactivité. L'axe de développement de l'activité de l'AFD pour 2009 est « une relance verte et solidaire ». A noter que sur le terrain, dans les pays en développement, les porteurs de projets peuvent s'adresser directement aux directeurs locaux de l'AFD.

Commission des lois et règlements

Le travail de cette commission a beaucoup tourné autour des différentes **élections**. Celles de l'AFE, avec notamment la mise en place généralisée du **vote électronique**, complément du vote par correspondance. **Elections européennes** également puisque, si le Traité de Lisbonne est ratifié par tous les Etats membres, la France se verra attribuer deux sièges supplémentaires au Parlement européen : sièges qui pourraient servir à la représentation des Français de l'étranger. **Elections législatives** enfin, comme la planète sera divisée en onze circonscriptions pour les Français de l'étranger (voir page 13). Les échanges ont notamment porté sur la place de l'AFE et de ses conseillers dans un contexte où la représentation des Français de l'étranger sera améliorée. Beaucoup au sein du groupe FdM-ADFE pensent que les conseillers à l'AFE garderont toute leur place, en se concentrant d'avantage sur leurs fonctions d'élus de « proximité », au sein d'une véritable collectivité des Français de l'étranger.